

Les 10 ans de la Banque centrale coopérative

Autor(en): **Weber, Max**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **30 (1938)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les 10 ans de la Banque centrale coopérative.

Par *Max Weber*.

Le 31 décembre 1937, la Banque centrale coopérative a achevé sa dixième année d'activité. Il n'est pas inutile de jeter un regard en arrière sur la fondation et le développement de cette entreprise coopérative.

A partir de 1925, l'Union syndicale suisse, inspirée par l'exemple des banques ouvrières en Allemagne, en Autriche et dans d'autres pays, a envisagé de créer un institut semblable en Suisse. De cette manière on voulait être en mesure de mieux coordonner les forces financières du mouvement ouvrier. Pourtant, lors de l'étude du problème, on n'a pas négligé de considérer que les opérations financières des syndicats avaient un caractère quelque peu unilatéral (elles comportent principalement des placements de capitaux pour les fonds d'assurance et des emprunts provisoires pour l'aide au chômage) et que, d'autre part, l'exiguïté du pays ne manquerait pas de fixer des limites très précises à l'activité d'une banque syndicale. C'est donc pour ces diverses raisons que l'Union syndicale a pris contact avec le mouvement coopératif.

Ensuite d'un heureux concours de circonstances, il se trouvait que le problème de la création d'un institut bancaire était devenu également actuel pour les coopératives de consommation. L'Union suisse des coopératives de consommation exploitait depuis longtemps un service de banque qui acceptait des dépôts étrangers. Mais il ne constituait qu'une section de l'administration de l'U.S.C.; son activité était donc limitée et il n'effectuait aucune opération financière pour le compte de tiers.

Après de longs pourparlers, les diverses organisations décidèrent de procéder à la création d'un institut bancaire auquel étaient intéressés les coopératives et les syndicats. Il porta tout d'abord le titre de « Banque des coopératives et des syndicats ». L'assemblée constitutive eut lieu à Freidorf, près de Bâle, le 30 octobre 1927. L'Union suisse des coopératives de consommation ayant cédé son service de banque au nouvel institut et disposant, ensuite de son activité, de moyens financiers plus considérables que ceux des syndicats, il allait de soi que l'U.S.C. et les entreprises coopératives qui lui sont affiliées, participeraient plus fortement aux parts sociales que les organisations syndicales. Après une année d'activité, la raison sociale fut modifiée et devint ce qu'elle est encore aujourd'hui: « Banque centrale coopérative ». En outre, une revision des statuts a admis le principe de la liberté du sociétariat pour d'autres personnes et associations alors qu'au début il était limité aux organisations fondatrices.

Le siège de la Banque centrale coopérative est à Bâle où elle possède, Aeschenvorstadt 67, un bâtiment parfaitement adapté à ses opérations. En 1929, une succursale a été ouverte à Zurich; son capital d'exploitation a été fourni par le service des dépôts du « Lebensmittelverein » de Zurich. Depuis quelques années, un service a été ouvert à Berne pour l'encaissement des dépôts.

Nous retracerons rapidement, ci-dessous, le développement de la banque depuis sa fondation:

Passif.

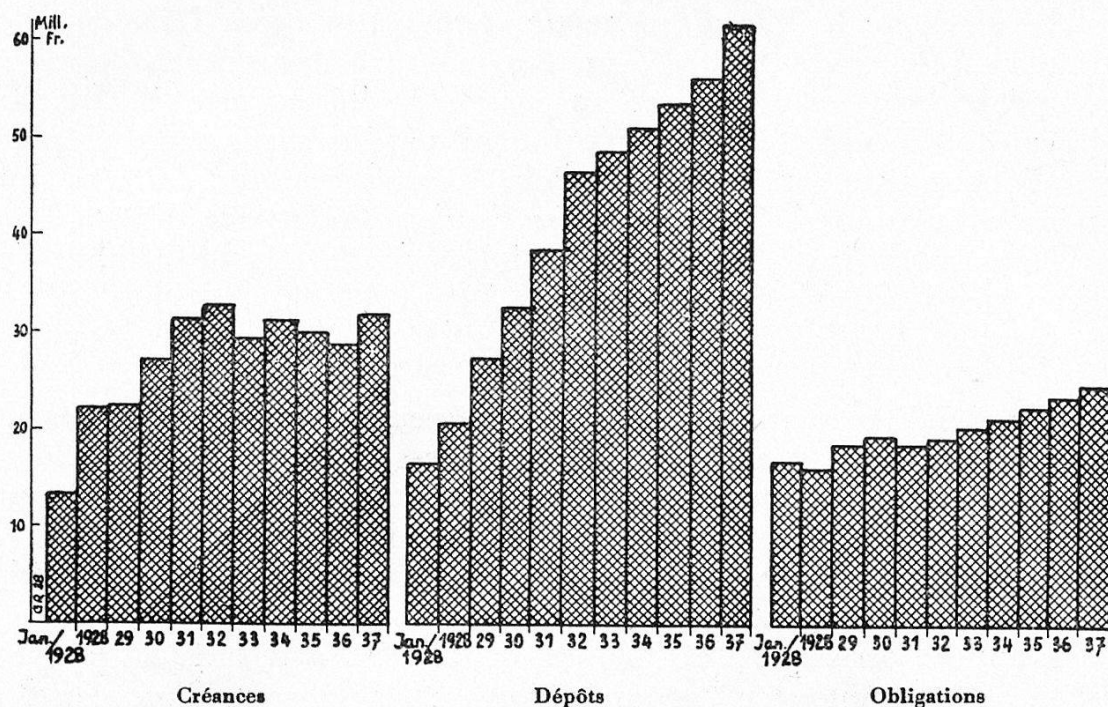
L'activité principale de tout organisme bancaire consiste à accepter des dépôts et à les placer. C'est également celle de la Banque centrale coopérative. Mais le trait caractéristique de son activité, c'est qu'elle n'accepte pas seulement l'épargne des particuliers mais surtout les capitaux qui lui sont confiés par les organisations coopératives et syndicales.

L'apport du service de banque de l'U.S.C. a permis au nouvel institut de commencer ses opérations en disposant d'un capital initial de près de 50 millions.

Les capitaux étrangers ont surtout été versés sous forme de dépôts d'épargne, d'obligations de caisse (c'est-à-dire de placements fixes pour quelques années et de comptes créanciers à vue, c'est-à-dire de capitaux commerciaux qui peuvent être retirés selon les besoins par les déposants et qui reviennent ensuite à la banque). Ces capitaux, parallèlement au capital social, au fonds de réserve et à d'autres postes, constituent le passif de l'institut. Nous donnons ci-dessous un aperçu de ce passif au 31 décembre de chaque année:

	Créances	Dépôts	Obligations	Parts sociales	Bilan
	en 1000 francs				en 1000 francs
1927	13,388	16,277	16,607	3,676	50,171
1928	22,341	20,886	16,347	6,542	66,581
1929	22,605	27,339	18,957	6,997	81,423
1930	27,186	32,506	19,554	7,265	91,837
1931	31,555	38,259	18,981	10,026	104,686
1932	32,495	46,389	19,365	10,174	113,964
1933	29,689	48,737	20,559	10,395	116,001
1934	31,636	50,988	21,378	10,468	121,302
1935	30,166	53,734	22,539	10,558	124,200
1936	28,693	56,166	23,707	10,624	125,726
1937	32,094	61,691	24,567	10,799	131,707

Les créances, c'est-à-dire les placements à court terme, ont passé successivement de 13 à 32 millions. Les dépôts, en passant de 16 à 62 millions, marquent une augmentation encore plus nette, soit de 45 millions en chiffre rond. Les placements à long terme, c'est-à-dire les capitaux mis à disposition de la banque pour quelques années et qui constituent les obligations de caisse ont augmenté dans une mesure plus faible mais qui atteint toutefois 50 %.



Lors de la fondation de la banque, le capital social était de 3,7 millions. Il a été fortement augmenté au cours des premières années d'activité afin de permettre à la banque d'effectuer normalement ses opérations; il est aujourd'hui de 11 millions. Les parts sociales, qui constituaient au début le 7 % du bilan, atteignent aujourd'hui 8 %. Cette proportion est fortement inférieure à celle que l'on observe dans les grandes banques. Elle correspond à la norme des caisses d'épargne et des banques hypothécaires, avec lesquelles d'ailleurs la Banque coopérative centrale a davantage d'affinité qu'avec les grandes banques commerciales, fortement engagées dans des opérations internationales.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

Union suisse des coopératives de consommation et organisations affiliées	Fr. 7,785,000.—
Union syndicale suisse et organisations affiliées	» 2,090,000.—
Autres coopératives et associations	» 212,000.—
Sociétaires en vertu de l'article 8, II, des statuts	» 712,000.—
Total	Fr. 10,799,000.—

Au 31 décembre 1937, le nombre des sociétaires était de 523.

Au cours de ces dix années d'activité, le total du bilan a passé de 50 à 132 millions, en augmentation de 164 %.

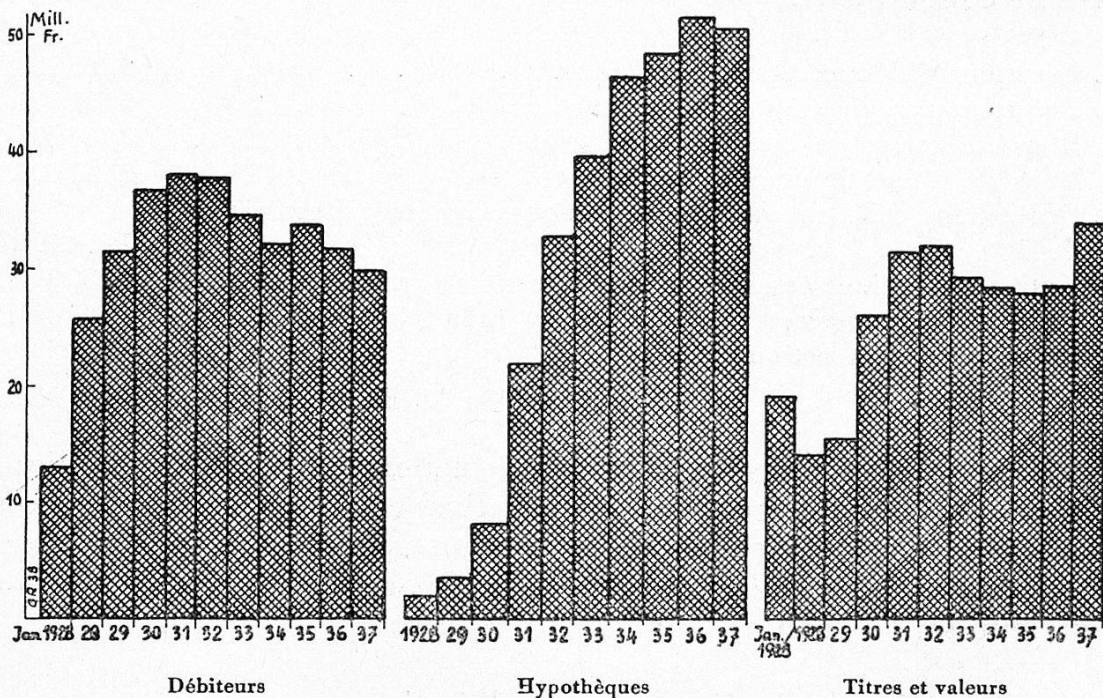
L'augmentation la plus considérable a été enregistrée au cours des premières années d'activité, lors de l'investissement des fonds coopératifs et syndicaux. Au cours de ces dernières années, cet accroissement s'est quelque peu ralenti, ce qui est dû en partie à la crise. Pourtant l'année qui vient de s'écouler, a de nouveau entraîné une forte augmentation du bilan.

Actif.

Les chiffres de l'actif nous montrent de quelle manière la banque emploie les fonds qui lui sont confiés. Une partie est mise en réserve sous forme d'avoir en caisse (argent liquide), d'avoir au compte de chèques postaux et à la Banque Nationale, c'est-à-dire de sommes immédiatement disponibles. Les autres capitaux sont placés de manière à rapporter un intérêt qui permette à son tour de servir un intérêt aux capitaux de la banque même et aux capitaux étrangers qui lui ont été confiés.

Le tableau suivant donne les chiffres les plus importants figurant à l'actif du bilan de la Banque centrale coopérative:

	Caisse, compte de virements, compte de chèques postaux, coupons	Avoirs en banque	Effets de change	Débiteurs	Hypothèques	Titres et valeurs
	en 1 000 francs	en 1 000 francs			en 1 000 francs	
1927	826	16,295	675	13,122	—	19,076
1928	1,230	21,009	2,761	25,628	1,853	14,074
1929	1,185	25,491	4,625	31,529	3,325	15,242
1930	1,430	18,567	683	36,897	7,986	26,249
1931	1,919	4,812	6,175	38,254	21,953	31,548
1932	2,356	2,388	6,204	37,882	32,788	32,343
1933	3,248	1,792	7,259	34,726	39,477	29,498
1934	4,724	2,584	7,045	32,462	46,272	28,215
1935	5,685	1,248	7,235	33,964	48,250	27,818
1936	6,252	2,307	5,409	32,001	51,166	28,591
1937	9,565	3,375	4,179	30,072	50,415	34,099



Ces chiffres montrent qu'au cours de ces dix années la structure des placements a subi une transformation assez profonde. Les fonds immédiatement disponibles ont augmenté sans cesse et

atteignaient presque 10 millions à la fin de 1937. Au début, la Banque centrale coopérative avait encore des avoirs considérables auprès d'autres instituts bancaires; ils ont été fortement réduits, d'une part parce que leur revenu avait fortement diminué et, d'autre part, parce que la banque a développé de plus en plus son service de placement.

Les placements de la banque sont constitués par les postes débiteurs par lesquels il faut entendre, d'une part, les prêts et, d'autre part, les avances commerciales, qui fluctuent selon les saisons, par exemple les crédits aux coopératives pour l'achat de marchandises ou aux caisses syndicales pour le versement des secours de chômage. Les effets de change, qui constituent également une sorte de crédit d'exploitation, atteignent quelques millions. Les placements hypothécaires ont pris une grande extension. Inexistants au début, ils sont actuellement de plus de 50 millions de francs. 47,2 millions, soit 94 %, sont placés sur des hypothèques de premier rang et 3,2 millions ou 6 % sur des hypothèques de second rang. 20 millions ou 40 % des prêts hypothécaires concernent des personnes privées et 30 millions ou 60 % des entreprises collectives, des coopératives d'habitation, de consommation, etc.

La valeur des titres et participations permanentes en portefeuille était déjà considérable lors du passage du service de banque de l'U.S.C. au nouvel institut. Elle a diminué pour remonter ensuite. Elle est actuellement de 34 millions de francs qui se répartissent comme suit:

	Fr.
1. Emprunts fédéraux et des C.F.F.	9,425,928.40
2. Emprunts cantonaux et communaux	9,632,175.45
3. Bons de caisse de banques cantonales	8,387,626.40
4. Bons de caisse de grandes banques suisses	2,941,003.30
5. Obligations et lettres de gage de banques hypothécaires suisses de 1 ^{er} ordre	1,130,793.40
6. Autres obligations suisses (industrie, trust et divers)	1,277,840.45
7. Obligations étrangères (fonds d'Etat et industrie)	503,411.35
8. Parts sociales et actions suisses	800,302.—
Total au 31 décembre 1937	34,099,080.75

Ces valeurs pouvant être assez facilement réalisées, la liquidité de la Banque centrale coopérative est donc suffisante pour faire face en tout temps à des besoins subits et importants des coopératives, du mouvement syndical ou d'autres organisations qui leur sont proches.

Compte d'exploitation.

Bien que la crise ne soit pas demeurée sans influence sur la marche des affaires, nous pouvons dire que les résultats d'exploitation de ces dix dernières années ont été satisfaisants. Le tableau

suivant donne un aperçu du développement du bénéfice brut, des frais généraux et du bénéfice net.

	Bénéfice brut	Frais généraux en francs	Bénéfice net	Bénéfice net en % du capital social	Frais généraux en % du total du bilan
1928	731,352	355,186	376,166	7,7	0,71
1929	902,143	410,038	492,105	7,2	0,61
1930	954,451	394,035	560,416	7,9	0,49
1931	912,573	417,270	495,303	6,6	0,40
1932	1,071,750	403,590	668,160	6,6	0,35
1933	1,136,104	435,559	700,505	6,7	0,38
1934	1,145,889	475,634	670,255	6,4	0,39
1935	1,185,843	540,662	645,181	6,1	0,43
1936	1,284,307	569,803	714,504	6,8	0,45
1937	1,291,399	610,398	681,001	6,4	0,46

A l'exception de l'année 1931, le bénéfice net révèle une augmentation constante qui n'a toutefois pas été parallèle à celle du capital social. Le résultat le plus favorable a été celui de 1930; il a permis de verser un bénéfice de 7,9 % au capital coopératif. Mais la Banque centrale coopérative n'a pu profiter de la conjoncture favorable que pendant les trois premières années qui ont suivi sa fondation. Au cours des années de crise qui ont succédé, les banques ont été en proie à de graves difficultés. Le chiffre d'affaires de la banque a quelque peu reculé. Quoi qu'il en soit, l'excédent du compte d'exploitation n'en a pas moins permis d'accorder un intérêt de 5 % aux parts sociales et d'effectuer d'importants versements au fonds de réserve. Après la première année d'activité, ce versement a été de fr. 100,000.—. Par la suite, il a été généralement de fr. 150,000.—, si bien qu'à la fin de cette première décade le fonds de réserve atteint fr. 1,450,000.—.

Au début, les frais généraux sont demeurés relativement stables; ils ont augmenté au cours de ces dernières années, particulièrement depuis l'ouverture de la succursale de Zurich; toutefois, ils ne dépassent pas le 0,4 % du total du bilan. Cette proportion est plus favorable encore que celle des banques cantonales. Ce résultat est dû principalement au fait que la Banque centrale coopérative a effectué ses opérations sans recourir à un grand réseau de succursales; le principal de son activité est demeuré concentré à l'institut de Bâle.

Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants. S'ils ne sont pas très considérables, c'est que la banque s'est refusée aux placements aventureux et à courir des risques qui eussent pu entraîner des pertes graves et mettre, comme tant d'autres, l'institut en mauvaise posture. Ce qui importe avant tout aux déposants, c'est une politique prudente, une gestion probe des affaires et la certitude que les avoirs de la banque sont investis dans les valeurs suisses absolument sûres, dans les valeurs, comme

le précise le rapport annuel de 1937, « qui sont saines et ne comportent, à vue humaine, aucun risque ».

La Banque centrale coopérative, en tant que banque du mouvement coopératif et syndical, a fait en partie les mêmes expériences que d'autres entreprises de ces organisations. En effet, il se trouve toujours des gens pour exiger davantage des institutions de leur propre organisation que d'une entreprise privée quelconque. Déposants, ils en attendent l'intérêt le plus élevé et, débiteurs, l'intérêt le plus bas; ils exigent finalement la plus large marge d'intérêt possible. Le rapport annuel de 1937 commente en ces termes cet état d'esprit:

« C'est ignorer la réalité la plus élémentaire que d'oublier que, pour les raisons les plus diverses, les conditions d'exploitation varient parfois considérablement de banque à banque; les déplacements profonds qui se manifestent sur le marché financier depuis quelque temps, jettent une lumière d'autant plus crue sur ces différences, si bien qu'il est impossible de s'adapter toujours et entièrement à ces fluctuations. La politique de la Banque centrale coopérative, en ce qui concerne le taux de l'intérêt, doit donc se conformer au genre d'affaires qui est le sien et peser avec le plus grand soin tous les facteurs qui entrent en ligne de compte. Le débiteur ne doit pas oublier que le déposant, lui aussi, est un coopérateur et qu'il est tout aussi autorisé que lui à demander que ses intérêts soient respectés. D'autre part, le déposant ne saurait demander d'être avantagé au détriment du débiteur. »

Dès le début, la direction de la Banque centrale coopérative s'est efforcée de suivre une politique tendant à éviter des modifications brusques et rapides du taux de l'intérêt; la banque a estimé qu'un taux stable était aussi bien à l'avantage du débiteur que du créancier. Mais heureusement, les occasions, où les sociétaires ont la possibilité d'exiger de leur propre entreprise des prestations exagérées, sont assez rares; d'une manière générale, on semble comprendre que la Banque centrale coopérative est dans la nécessité de s'adapter à la situation générale.

Arrivés à la fin de notre exposé, nous sommes en mesure de constater qu'au cours de ses dix ans d'activité la Banque centrale coopérative n'a cessé de jouir d'une grande confiance dans les milieux coopératifs et syndicaux. C'est en grande partie le mérite de M. le directeur Küng, qui témoigne de la compréhension la plus complète envers les besoins du mouvement syndical comme du mouvement coopératif; il a su à merveille adapter sans cesse la politique de la banque aux fluctuations et aux nécessités économiques.
